

A Argenteuil, des policiers musellent des habitants à coups de procès-verbaux

PAR JÉRÔME HOURDEAUX
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2017

Plusieurs jeunes de la cité Champagne, à Argenteuil, affirment faire l'objet de contrôles violents, accompagnés d'insultes et d'humiliations de la part d'un groupe de policiers. L'une des pratiques courantes consiste à infliger des salves de procès-verbaux, sans motifs apparents. Plusieurs habitants tentent de rassembler assez d'éléments pour obtenir justice. Jusqu'à présent en vain.

Cela fait plus de quatre ans maintenant que Stanis tente d'alerter les pouvoirs publics sur le comportement de certains policiers patrouillant dans la cité Champagne, située à Argenteuil, dans le Val-d'Oise. Âgé de 40 ans, il a pourtant quitté le quartier depuis de nombreuses années. À la suite d'un énième contrôle mouvementé dont ont été victimes son petit frère et ses amis, 41 amendes ont été dressées. Cette inflation a poussé Stanis à entamer un véritable travail de bénédictin.

Son objectif : documenter les exactions d'un groupe de policiers que de nombreux habitants accusent de violences, d'insultes, souvent racistes, et d'humiliations. Au fil des incidents, Stanis a accumulé des dizaines de témoignages écrits, signés à la main et accompagnés de pièces d'identité. Mediapart a pu les consulter. Il a conservé une trace de chaque démarche qu'il a pu entamer, allant jusqu'à faire signer une attestation à l'accueil des administrations où il a pu déposer son dossier. Chaque document officiel – photo, vidéo ou attestation médicale – est soigneusement classé et archivé. Le dossier n'a pourtant jamais été pris au sérieux, ni par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), ni par la Direction départementale de la sécurité publique

(DDSP) du Val-d'Oise, toutes deux saisies par Stanis. Contactées par Mediapart, ni l'une ni l'autre n'ont souhaité répondre à nos questions.



© Google

C'est le 4 février 2013, vers 18 h 30, que le combat de Stanis a débuté. En face d'une pizzeria qui constitue le seul restaurant de la cité, une douzaine d'amis, dont Geoffrey, le petit frère de Stanis, discutent sur le trottoir. Une patrouille de police arrive et procède au contrôle du groupe. Selon les jeunes visés, l'intervention se fait sur le même mode que beaucoup des contrôles qu'ils ont eu à subir : elle est accompagnée d'injures et de provocations.

Leurs effets personnels sont jetés au sol et mélangés. En fouillant Omar, aujourd'hui âgé de 24 ans, ils tombent sur une bouteille de parfum neuve. « *Ils l'ont jetée par terre, raconte-t-il dans un signalement à l'IGPN, et comme ça ne l'a pas cassée, ils l'ont piétinée, juste pour le plaisir de détruire ce que je venais d'acheter.* » Kevin, 25 ans, aurait été pris à partie par un policier, le plus agressif de la bande, qui lui aurait proposé de se battre « *d'homme à homme* » en laissant symboliquement à ses collègues sa carte de police. « *Bien sûr, j'ai refusé, mais il a commencé à me traîner derrière des arbres. C'est une maman de la cité qui a dû intervenir en lui disant d'arrêter et en se faisant passer pour ma tante* », raconte-t-il aujourd'hui.

Kevin a également sur lui une liasse de 1 000 euros en billets de 50 euros, destinés à ses vacances. Il est censé partir le lendemain en vacances avec son ami Yacine, également contrôlé. Un policier prend la liasse et entreprend de vérifier un par un si les billets sont des faux. Après les avoir observés, il les laisse tomber au sol, tandis que ses collègues rigolent en regardant les jeunes courir pour les ramasser.

Selon de nombreux témoignages que Mediapart a pu recueillir ou consulter, l'incident n'a rien d'inhabituel. Mais ce jour-là, Geoffrey et ses amis décident de ne pas se laisser faire. Cette fois, ils sont assez nombreux pour témoigner et le groupe décide d'aller immédiatement porter plainte au commissariat d'Argenteuil. Là, on leur demande de repasser plus tard, quand il y aura moins de monde. La bande revient donc vers 23 heures. Cette fois, le hall d'accueil du commissariat est vide. On leur demande cependant une nouvelle fois d'attendre. Au bout d'une heure, on leur explique qu'ils doivent rentrer chez eux, tout en leur promettant de les recontacter le lendemain.

Les dix amis auront bien des nouvelles de la police. Mais pas celles qu'ils espéraient. Dans les jours qui suivent, ils reçoivent une salve de 41 amendes, entre 3 et 8 par personne. Selon les P.-V. que Mediapart a pu consulter, Geoffrey, qui a aujourd'hui 24 ans, a par exemple été verbalisé le 4 février à 16 h 40 pour « *déversement de liquide insalubre* » pour un montant de 35 euros, à 19 heures pour « *dépôt d'ordures* » encore pour 35 euros, et à 19 h 40 pour « *émission de bruit de nature à troubler le voisinage* » cette fois pour un montant de 68 euros. Trois autres amendes sont datées du lendemain, toutes à la même heure, 23 h 30, sous l'intitulé de « *violation de l'interdiction de fumer* » dans un lieu public et, à nouveau, sous ceux de « *dépôt d'ordures* » et d'« *émission de bruit* ».

Ses neufs amis écotent de procès-verbaux pour les mêmes motifs. La pratique permettrait à ce groupe de policiers d'exercer facilement des représailles. « *Ce sont des infractions impossibles à contester*, explique Stanis. *Ces gens habitent là. Ils étaient donc forcément sur les lieux aux heures des infractions. Mais comment voulez-vous prouver que vous n'avez pas déversé d'ordures ou de liquide ?* »

En effet, les habitants n'ont bien souvent que leur bonne foi à opposer à ces accusations. La litanie des incivilités que décrit la liste des procès-verbaux donne l'image d'une cité envahie de détritus à heure fixe, les P.-V. ayant été rédigés les différents jours à des heures très proches. « *On a l'impression que, durant trois*

jours, à la même heure, la cité a été prise d'assaut par une bande d'éboueurs incontinents qui se baladaient en criant et la clope au bec », ironise Stanis.

L'image ne correspond en effet pas à ce que l'on peut constater sur place. Même si cela ne suffit pas à remettre en cause les accusations des policiers, Mediapart a pu constater que Geoffrey habitait un pavillon au pied de la cité, avec un petit jardin entretenu et disposant de ses propres poubelles. Et durant les quelques heures que nous avons passé avec Geoffrey, à aucun moment celui-ci n'a allumé de cigarette.

La cité Champagne a parfois connu des tensions et des vagues d'incivilités. Mais le lieu est loin de la zone de non-droit et, en ce samedi après midi de novembre où Mediapart s'y est rendu, la cité était particulièrement calme. Seuls quelques enfants jouent au pied de l'immeuble. « *Vous voyez, c'est quand même tranquille*, nous explique Stanis. *C'est assez petit et il y a assez peu de jeunes.* »

En fait de « cité », il s'agit plus précisément d'une barre en arc de cercle de 379 logements faisant partie d'un ensemble de quelques immeubles installé au milieu d'un quartier résidentiel, en haut d'une butte dont l'un des versants est recouvert d'un parc offrant une vue imprenable sur Paris. Construite au milieu des années 1960, la barre est aujourd'hui en grande partie vétuste. « *Y'a même une dame qui a des rats* », nous raconte Younes, 24 ans, ami d'un frère de Stanis. Au mois de mars dernier, le bailleur, AB-Habitat, a annoncé **un vaste de plan de réhabilitation** des parties communes et des logements, au fur et à mesure qu'ils seront libérés.

La difficulté de contester les faits et la relative faiblesse des amendes dissuadent la plupart du temps les habitants de refuser ces procès-verbaux. « *Les P.-V., ça a toujours existé*, affirme Younes. *Souvent même on ne les reçoit pas tout de suite. Ou pas du tout.* » « *Oui, ils font des "P.-V. caniveaux"* », complète un de ses amis. Cette pratique consisterait à verbaliser une personne mais à ne pas lui donner de récépissé, afin qu'elle ne puisse pas payer avant de recevoir une amende majorée.

Rémi, 28 ans, se souvient par exemple d'un contrôle routier, le 20 août 2013. Lorsque les policiers lui demandent de se garer, le jeune se rabat. Une fois qu'il s'est arrêté, ils lui expliquent qu'il a oublié de mettre son clignotant et le verbalisent. S'ensuit un contrôle, au terme duquel Rémi pense s'en sortir avec une seule amende, dont il a l'habitude. « *Ça, ils adorent les clignotants !* » rigole-t-il. Mais, une semaine plus tard, il reçoit pas moins de huit P.-V., pour un montant total de 1 773 euros. Rémi reconnaît volontiers que certaines infractions étaient peut-être constituées, comme l'absence du triangle de signalisation réglementaire. « *Mais les autres, c'était totalement inventé* », plaide-t-il. Deux amendes notamment visent une prétendue remorque, que Rémi jure n'avoir jamais possédée.

« Vous vous souvenez du jour où un mec a pété durant un contrôle ? »

Chacun des habitants de la cité Champagne rencontrés par Mediapart a ainsi plusieurs anecdotes à relater. « *Des histoires, y'en a trop à raconter. À force, on en oublie* », témoigne Olivier, 31 ans. Lui aussi s'est déjà pris des salves de P.-V., avec, en mai 2012, un record de quatre amendes en moins de 15 minutes. « *Et vous vous souvenez du jour où un mec a pété durant un contrôle ?* » lance-t-il à ces amis. « *Oui, ils nous avaient tous mis une amende pour nuisance sonore* », répondent ceux-ci en rigolant. Des bordereaux de situation des amendes et condamnations pécuniaires des jeunes contrôlés devant la pizzeria, que Mediapart a pu consulter, affichent pour chacun des sommes de plusieurs milliers d'euros sur moins de cinq ans. Des dettes que chacun se débrouille pour payer comme il peut ou en retarder au maximum le paiement.

Dans plusieurs de ses recours, Stanis affirme qu'un jour, un officier de police du commissariat d'Argenteuil lui aurait lancé : « *Dans les années 1980, les Arabes, on leur mettait des coups de matraque. Aujourd'hui, on leur envoie des P.-V.* » « *Mais ce n'était même pas vraiment exact*, explique-t-il aujourd'hui. *En fait, les P.-V. sont venus s'ajouter aux coups de matraque.* » Olivier, par exemple, a été fortement marqué par un contrôle qu'il a subi dans

la soirée du 14 février 2014. Au pied de la cité, un groupe de policiers contrôle une vingtaine de jeunes. Olivier y reconnaît un ami et se moque un peu de lui. D'autres jeunes provoquent les forces de l'ordre en imitant le caquètement de la poule. Une vingtaine de minutes plus tard, il repasse devant les policiers, qui le reconnaissent et lui font rejoindre le contrôle.

Là, Olivier affirme avoir été battu à coups de poings et mis au sol. Ensuite, un policier aurait lâché sur lui un chien muselé. Durant plusieurs minutes, Olivier se fait marteler les côtes par la muselière de l'animal, sous les encouragements de son maître. Le jeune homme est finalement libéré. Il se rend à l'hôpital, où il apprend qu'il a plusieurs côtes cassées. Il déposera une plainte contre X, dont il n'a pas eu de nouvelles.

Ces types de violences, que ce soit un coup de matraque ou un jet de gaz lacrymogène, seraient monnaie courante. En hiver, par exemple, les jeunes contrôlés seraient souvent contraints d'enlever leurs chaussures, au prétexte d'y chercher de la drogue. Et lorsque leurs pieds sont bien froids, les policiers marchent dessus.

Les Flash-Ball, eux, sont parfois utilisés dans un but d'intimidation. Yacine, 26 ans, se souvient de la première fois qu'il a vu ce nouveau type d'arme. « *Je devais avoir 14 ans. C'était encore un truc tout nouveau. Ils m'avaient arrêté. L'un d'eux a sorti son Flash-Ball et l'a braqué sur ma tête en me demandant : "Tu sais ce que ça tire, ce truc ?"* » Olivier affirme avoir vu un jour un policier braquer un Flash-Ball en direction d'un enfant de 8 ans. « *Je suis intervenu. Je leur ai dit : "Oh, ça va pas non ? On ne braque pas un gamin !"* Un des policiers a sorti son flingue et l'a braqué sur moi. »

Ce harcèlement ne serait pas le fait de tous les policiers, souligne l'ensemble des personnes rencontrées par Mediapart, mais d'un groupe bien précis. Les jeunes les appelle « *les Ch'tis* », car ils viendraient pour la plupart du Nord. « *En tout cas, ils ne sont pas d'ici et détestent le quartier* », précise Younes. Ce groupe ne patrouillerait dans la cité qu'à partir de la fin de journée et la nuit. « *Parfois, on*

les croise la journée et ils nous préviennent, raconte Yacine. Ils nous disent : “On se revoit ce soir” ou “Ce soir, on va casser du bougnoule”. »



Au sein de ce groupe de policiers, les habitants désignent plus particulièrement un agent, selon eux le plus virulent et le plus agressif. Ils ne connaissent que son matricule, qui apparaît sur la quasi-totalité des procès-verbaux envoyés après le contrôle de février 2013. Comme le montre le service indiqué sur les amendes, ce groupe correspond en fait au Groupe de sécurité et de protection districale (GSPD) du Val-d'Oise. En avril 2013, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté **avait rendu un rapport**, très critique, sur l'état du commissariat d'Argenteuil. Il y donnait une description du GSPD correspondant aux caractéristiques décrites par les habitants de la cité : « *Le GSPD, composé de neuf gradés et gardiens, est une BAC en tenue qui officie, selon un rythme de travail identique, à l'échelon du district, sur les sites sensibles, de 18 heures à 2 heures. Son action est principalement orientée vers la lutte contre les stupéfiants et l'occupation des halls d'immeuble.* »

La plupart du temps, les victimes de ce type de harcèlement préfèrent ne pas porter plainte. Tout d'abord parce que le commissariat d'Argenteuil refuse tout simplement de prendre les plaintes qui visent des policiers, comme le soir du contrôle de la pizzeria. Stanis s'est même filmé appelant le commissariat d'Argenteuil pour savoir s'il pouvait venir déposer plainte contre des policiers. Dans la vidéo, on peut clairement entendre l'opératrice lui expliquer que ce n'est même pas la peine de se déplacer. « *En fait, il faut pas dire que tu viens porter plainte contre les flics,*

explique Olivier. *Moi, quand j'y suis allé, j'ai juste dit à l'accueil que je voulais porter plainte contre X, et seulement devant l'officier j'ai expliqué contre qui.* »

De plus, lorsqu'ils tentent d'alerter les autorités, les habitants feraient l'objet de représailles. « *Ils passent à côté de vous et vous donnent un coup de matraque dans le ventre en vous disant : “Alors, c'est toi la balance ?”* » affirme Kevin. « *Les gens ont peur, acquiesce Yacine. Même les parents ont peur et donc ils ne veulent pas qu'on porte plainte.* »

Pourtant, dans le cas du contrôle de la pizzeria, un élément a poussé la bande d'amis à ne pas baisser les bras. Habituellement, les P.-V. sont dressés au moment de l'infraction et immédiatement remis. Cette fois, ils ont été rédigés *a posteriori* et envoyés par La Poste. Pourquoi, si les infractions ont été immédiatement constatées, ne pas avoir remis les amendes sur place ? De plus, les P.-V. comportent de nombreuses erreurs sur les noms, prénoms et adresses. Le groupe estime que, pour une fois, ils ont un moyen d'action. Huit d'entre eux chargent Stanis, qui a quitté Argenteuil il y a quelques années, après avoir fait des études de droit, de les représenter. Il classe les P.-V., recueille les témoignages et entame des démarches pour faire annuler les amendes.

Stanis cherche également un avocat qui accepterait de prendre en charge les dossiers. En vain. C'est donc seul qu'il multiplie les démarches juridiques. Il conteste tout d'abord les procès-verbaux auprès du commissariat. Dans un premier temps, un officier du ministère public lui propose d'annuler une partie des amendes, celles adressées à son frère. Mais Stanis refuse. L'affaire se termine donc devant le tribunal de proximité qui, en décembre 2016, non seulement confirme l'ensemble des amendes des huit plaignants, mais les majore chacune de 100 euros. « *Droit fixe de procédure* » compris, Geoffrey doit par exemple payer la somme de 631 euros.

Parallèlement, Stanis saisit en octobre 2014 le Défenseur des droits, espérant que celui-ci saisira à son tour l'Inspection générale de la police nationale. Mais, en février 2015, il essuie un nouveau refus. Dans un courrier, les services du Défenseur des

droits lui expliquent que « *l'ancienneté des faits* » dénoncés par les jeunes « *rend impossible la recherche d'éléments de preuve concernant des fonctionnaires de police d'Argenteuil et ne permet pas de mener les investigations nécessaires à l'instruction de cette affaire* ».

Enfin, en février 2017, il décide de saisir directement l'IGPN et demande aux huit verbalisés de remplir un signalement sur le site Internet du service. Au mois de juin de la même année, c'est le DDSF du Val-d'Oise qui lui répond, alors qu'aucun des plaignants n'a été entendu. « *J'ai bien pris en compte vos récriminations, explique-t-il, cependant des recherches effectuées auprès de mes services, il apparaît que les policiers vous ont contrôlés à de multiples reprises alors que vous occupiez les halls d'immeuble, y faisiez usage de tabac, y jetiez des débris et gêniez le voisinage, générant un trouble à l'ordre public.* »

Cette fois encore, Stanis a contesté, par lettre recommandée, la décision du DDSF. À chaque fois qu'il se déplace, il prend avec lui toutes les procurations et les pièces du dossier et fait signer à l'accueil de l'administration où il se trouve une attestation prouvant qu'il est bien venu et qu'il a déposé un dossier.

Plusieurs vidéos attestent de l'usage massif de gaz lacrymogène et de tirs près des parcs de jeux

Depuis, un nouvel incident a marqué la cité. Le 30 octobre 2016, lors d'une journée émaillée d'affrontements avec les forces de l'ordre, Geoffrey a reçu un tir de Flash-Ball en plein visage, qui lui a causé une fracture ouverte de la mâchoire. Ce jour-là, en fin d'après-midi, la cité est envahie par un cortège de 100 à 300 motos et quads. Le rodéo sauvage, totalement extérieur à la ville, est parti plus tôt des Hauts-de-Seine. Mais c'est une fois arrivé à la cité Champagne que les forces de l'ordre, appelées par des riverains, décident d'intervenir.

Les jeunes du quartier sont dans un premier temps spectateurs de l'opération de police. De cette journée, Stanis a gardé une chronologie détaillée, documentée par de nombreuses photos et vidéos. Il dispose

également d'une vingtaine de témoignages écrits et signés d'habitants, jeunes et moins jeunes, ayant assisté aux événements. Selon l'un d'entre eux, qui lui aussi a reçu un tir de Flash-Ball à la nuque, la journée aurait réellement dégénéré avec l'arrivée d'un groupe de policiers particulièrement agressifs.

Une policière aurait lancé à un jeune : « *Casse toi ou je te tire dessus.* » Un homme, habitant un pavillon devant lequel se déroule l'opération, lui demande de faire preuve de plus de respect. Il est interpellé sans ménagement. Alors qu'il se débat, des habitants s'approchent de la scène. Quelques insultes fusent mais, sur une vidéo de la scène, on ne voit pas de jets d'objets ni d'autres violences.

Geoffrey et Yacine s'approchent alors. Sur la même vidéo, on peut apercevoir, très subrepticement, peu après 25 secondes, le deuxième tout en haut à gauche de l'image, derrière un panneau « stop », s'avancer, avant de reculer instantanément, touché à la poitrine par un tir de Flash-Ball. Dix secondes plus tard, on voit Geoffrey s'avancer vers une voiture. À l'intérieur, se trouve une femme qui vient de sortir du parking de l'immeuble, terrorisée par la situation. Le jeune homme s'avance, tout en filmant le policier qui vient de tirer sur son ami, et aide la conductrice à faire marche arrière et à rouvrir la barrière du parking. La conductrice, qui se trouvait donc aux premières loges, a fourni à Stanis un témoignage écrit confirmant la violence de l'arrestation ayant déclenché les événements, ainsi que les tirs indiscriminés des policiers. Après l'avoir aidée, Geoffrey rejoint Yacine.

C'est à ce moment là que les policiers généralisent les tirs de gaz lacrymogène, de grenades de désencerclement et de Flash-Ball, et que Geoffrey est touché. Abdelhalim était juste à côté de lui quand le jeune homme a été atteint au visage. « *Il faisait rien de mal, affirme-t-il dans un témoignage écrit. Il discutait avec d'autres jeunes pour pas qu'ils aillent à Roussillon [un immeuble voisin – ndlr], parce que la police tirait sans raison.* » Une quinzaine de jours plus tard, Abdelhalim est contrôlé dans la cité par des policiers qui, selon lui, cherchent à l'intimider. « *On vous a bien shootés* », aurait lancé l'un d'eux.

« Vous avez aucune chance. La vidéosurveillance est là pour nous, pas pour vous », aurait dit un autre en le narguant. Les jours suivants, Abdelhalim reçoit plusieurs coups de fil du commissariat lui demandant de passer pour témoigner. Mais le jeune homme refuse, craignant un « piège ».

Plusieurs vidéos attestent de l'usage massif de gaz lacrymogène et de tirs à proximité de parcs de jeux où se trouvaient ce jour-là des enfants avec leur mère.

« Comme il y a eu des blessés à cause des tirs des policiers et des enfants qui faisaient des malaises dus au gaz, tout le monde a attendu longtemps les secours, raconte une maman dans un des témoignages écrits. On ne pouvait pas rentrer chez nous, car les policiers ont tellement tiré que du gaz était entré dans les maisons. Les gens disaient aux policiers de se calmer, mais ils s'en fichaient, ils ont tiré pour rien, comme si ça les amusait. » La femme, qui se trouvait dans un parc avec son bébé, explique avoir plus tard reçu un coup de matraque sur la main, alors que son frère se faisait interpellé. Elle aussi a tenté de porter plainte au commissariat d'Argenteuil, en vain.

En état de choc, Geoffrey perd connaissance au milieu des gaz lacrymogènes. Les secours, immédiatement appelés, mettront environ 45 minutes à contourner les policiers. À l'hôpital d'Argenteuil, des policiers l'attendent pour l'interpeller. Mais son état est trop grave et Geoffrey doit être transporté à l'hôpital parisien de la Pitié-Salpêtrière. Ce n'est que trois mois plus tard qu'il est convoqué par la police. À son arrivée, il apprend qu'il est placé en garde à vue et poursuivi pour avoir « participé sciemment à un groupement [...] en vue de la préparation [...] de violences volontaires ».

D'autres habitants sont poursuivis, dont Yacine, qui a lui aussi été interpellé. Une première audience s'est tenue au mois de mai dernier, mais l'avocat

de Geoffrey a obtenu un report. Yacine et les autres habitants comparaitront donc au mois de septembre 2018. En attendant, Stanis poursuit sa croisade et multiplie les lettres recommandées à l'IGPN, au Défenseur des droits, à la DDSP...

Le cas de la cité Champagne n'est pas une exception. **Dans une note publiée le 22 novembre**, la présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH), Christine Lazerges, soulignait à quel point ces pratiques pouvaient empoisonner les relations entre policiers et populations. « Des témoignages recueillis par les acteurs associatifs font [...] état de violences policières au sens large au cours de l'interaction (propos humiliants et dégradants, recours injustifié aux fouilles ou palpations de sécurité, tutoiements, etc.), autant d'éléments qui expliquent pourquoi les pratiques de contrôle sont devenues en France un abcès de fixation des tensions police-population », explique Christine Lazerges.

« Si ces incidents ne doivent pas faire oublier qu'une très grande majorité des contrôles d'identité se déroule dans le respect des droits et de la dignité des personnes, ils sont en valeur absolue loin d'être marginaux, souligne-t-elle. Le déni de ce problème par les pouvoirs publics contribue à alimenter la polémique et ne saurait constituer une réponse acceptable. Il est aujourd'hui essentiel de dépassionner le débat pour rétablir une atmosphère de confiance entre la police et l'ensemble de la population. »

Boîte noire

Contactés par Mediapart, l'IGPN et le directeur départemental de la sécurité publique n'ont pas donné suite à nos demandes d'entretien.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.